

**Délibération portant approbation des admissions en non-valeur**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni le 13 décembre 2021 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, approuve les admissions en non-valeur, annexées à la présente délibération.

Membres en exercice : 28  
Quorum de présence : 15  
Votes exprimés : 27  
Dont :  
Pour : 27  
Contre : /  
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2021

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

# NON VALEURS 2021

## Journal

EXERCICE	N° titre	DEBITEUR	PAYS	OBJET DE LA CREANCE	MONTANT
2018	22	UNIVERSITE DU QUEBEC	CANADA	Facture n° 14473 Cette facture a été payée en partie (montant initial 115€, reste à recouvrer 18€)	18,00
2018	585	Musée de la vie Wallonne	Belgique	Facture n° 265	250,00
2018	55	WESTEEL ISABELLE	France	facture 14502 payée avec erreur de 0,01€	0,01
2019	183	FMSH	France	ventes ouvrages juin 2019, facture payée avec erreur de 0,01€	0,01
2019	249	FMSH	France	Ventes ouvrages en ligne juillet 2019, facture payée avec erreur de 0,01€	0,01
2020	171	FMSH	France	BBF VENTE JUIN 2020, facture payée avec une erreur de 0,01€	0,01
<b>TOTAL :</b>					<b>268,04</b>

Le montant des titres en reste à recouvrer présentés en non-valeur s'élève à 268,04€

A Villeurbanne, le 7 décembre 2021  
L'agente comptable, Marie-Anne PISIER

Approbation du Conseil d'administration du 13 décembre 2021